المملكة المغربية Royaume du Maroc

Pôle Support
Division des Achats
et Logistique
Service des achats



قطب الدعم قسم الاقتناءات والتموين مصلحة الاقتناءات

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°30/2018/DAL

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales -

Le 09 Novembre 2018 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'élaboration et la mise en place d'une charte d'archivage pour le système d'archivage de la Caisse Marocaine des Retraites.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Achats de la C.M.R sis à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <u>www.marchespublics.gov.ma.</u>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille DH (10 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **Deux Cent Quarante Mille DH TTC (240 000,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1^{er} Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés doivent être sur support papier.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et de l'article 139 du Règlement du 1^{er} Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article 14 du règlement de consultation.